Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_16_1-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 16 février** à 20 h 00, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **M. Thierry LE BIHAN,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales**.**

PRÉSENTS : M. LE BIHAN, M. BONNET, Mme CORMENIER, M. BLIVET, M. PRALONG, Mme MARION, M. PÉLICHET, M. ATIK, M. MARTIN, Mme RAFFLIN, M. BERTHELOT M., Mme ROSE-AUBRÉE, Mme BOIS, Mme CHEVEREAU, M. RALU, Mme LEMOINE, Mme HERVÉ, Mme LEGRAND, M. FARAUD, Mme BILLARD, M. BOTREL, M. BERTHELOT J.-M., Mme BRIAND, M. BROUARD, M. NOZAY.

POUVOIRS :
Mme CLÉMENT à M. BERTHELOT
M. COCAULT à M. PÉLICHET
M. BOKI-SOGUÉ à Mme CORMENIER
Mme LEBOEUF à M. RALU

Mme HERVÉ, désignée à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 10 **février 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

SUBVENTION – BOURSES PROJETS : DIVASKELL, CLUB POUR LA SOLIDARITE ET LE DEVELOPPEMENT AU BURKINA FASO ET AMOCAS
16-02-2026- 16 **PJ7**

Rapporteur : C. Blivet

Il est proposé au budget primitif une enveloppe globale d'aide aux projets appelée « Bourse projet » d'un montant de 7 000 €, selon les critères d'attribution comme indiqué dans la délibération 11- 01-2016-7.

- ✓ L'association Divaskell a sollicité une subvention afin de rendre festif le passage de la course de relais « Ar Redadeg » sur Mordelles le 14 mai 2026.
  Cette action de participation à un évènement de dimension régionale va permettre de fédérer les parents et les enfants sur le projet bilingue et de communiquer sur la filière bilingue de Mordelles.

Considérant que le montant des dépenses pris en compte est de 1 004 €, la Commune propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association, correspondant à 50 % du budget total (en crédit ouvert) et dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

- ✓ L'association Club pour la Solidarité et le Développement au Burkina Faso a sollicité une subvention pour créer un forage et en réhabiliter deux autres abandonnés, en état défectueux.
  Cet ouvrage permettra le retour de la population et la reprise des activités.

Considérant que le montant des dépenses pris en compte est de 17 410 €, la Commune propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association, correspondant à 6 % du budget total (en crédit ouvert) et dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260223-16_02_2026_16_1-DE

- ✓ L'association AMOCAS a sollicité une subvention pour la mise en place d'une exposition photos grand format en extérieur qui sera proposée aux associations du territoire.
  Cette action va mettre en valeur la richesse du tissu associatif mordelais et fédérer les associations entre elles.

Considérant que le montant des dépenses pris en compte est de 6 500 €, la Commune propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association, correspondant à 15 % du budget total (en crédit ouvert) et dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Les 3 actions, uniques et exceptionnelles, peuvent obtenir une aide à hauteur de 50 % du coût global de l'opération et dans la limite de 1 000 € et de l'enveloppe budgétaire définie.

La commission culture, sport et vie associative du 29 janvier 2026 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (sauf pour la bourse projet de l'AMOCAS avec 6 abstentions : M. BOTREL, M. NOZAY, Mme BILLARD, M. BERTHELOT JM, Mme BRIAND, M. BROUARD), décide :

- D'approuver la proposition de subvention dans le cadre des bourses projet d'un montant de 500 € à l'association Divaskell *en crédit ouvert.*

- D'approuver la proposition de subvention dans le cadre des bourses projet d'un montant de 1000 € à l'association Club pour la Solidarité et le Développement au Burkina Faso en crédit ouvert.

- D'approuver la proposition de subvention dans le cadre des bourses projet d'un montant de 1000 € à l'association AMOCAS en crédit ouvert.

Le Maire, **La Secrétaire de séance,**

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Thierry LE BIHAN **Valérie HERVÉ**